

Gestion des déchets

Reprise de la collecte du tri sélectif le 20 avril

Tri sélectif

A compter du lundi 20 avril : la collecte sélective (bacs ou sacs jaunes) reprend sur votre commune. Nous vous encourageons à reprendre dès à présent vos bonnes habitudes de tri !

Pour faciliter le travail de nos agents, les habitants qui auront conservé leurs déchets recyclables pendant ces 4 dernières semaines pourront les présenter dans les bacs jaunes, sacs jaunes ou cartons si manque de place lors des prochaines collectes.

Le ramassage des déchets (recyclables et ordures ménagères) sera effectué aux jours habituels mais avec une possibilité de changement des horaires. Ainsi, merci de **présenter vos bacs ou sacs dès la veille au soir des jours habituels de collecte.**

Pour garantir des conditions de travail optimales aux agents de collecte, déposez vos déchets non recyclables dans des sacs liés puis dans vos bacs. Les gants et masques sont également à déposer dans des sacs poubelles fermés.

Pour rappel, sont à recycler :

- Emballages en carton et briques alimentaires
- Emballages en métal
- Tous les papiers
- Bouteilles et flacons en plastique

Les bouteilles et bocaux en verre sont à déposer aux conteneurs à verre, en cochant la case « déplacement pour effectuer des achats de première nécessité » de l'attestation de déplacement dérogatoire.

Pour toute question complémentaire, contactez le Grand Reims / tri info tri.info@grandreims.fr ou au 03 26 02 90 90 et consultez le site sur www.grandreims.fr (page d'accueil « information coronavirus ») pour connaître l'évolution des consignes.

Le Grand Reims
Direction des déchets

COLLECTE DES DÉCHETS

